

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Digne-les-Bains, le 01/10/2020

FRANCE RELANCE

Depuis 6 mois, le Gouvernement est pleinement mobilisé pour faire face et protéger la France des conséquences économiques et sociales de la Covid-19. Une réponse immédiate et forte a permis d'amortir le premier choc. À la fin du mois de juillet, 470 Md€ avaient été déployés pour soutenir nos entreprises, en particulier les TPE/PME et pour protéger nos salariés.

Dans notre département :

- **4 100 entreprises et 25 000 salariés** ont bénéficié de l'activité partielle, et plus de 25M€ ont été versés par l'État et l'UNEDIC entre mars et septembre 2020 ;
- **6 000 entreprises** ont obtenu une aide financière par l'intermédiaire du fonds de solidarité pour un montant total de plus de 19,5 M€ ;
- **1 800 prêts garantis par l'État (PGE)** ont été pré-accordés par les banques du département, pour un montant total de 227 M€.

Avec la rentrée, même si le virus circule toujours, le pays se tourne vers l'avenir. Le plan *France Relance* a ainsi été lancé le 3 septembre 2020 par le Gouvernement. Il s'agit d'une feuille de route pour la refondation économique, sociale et écologique du pays. Ce plan est le résultat d'une large concertation nationale mise en place pour tirer les enseignements de la crise. Il s'inscrit dans la continuité des chantiers engagés depuis le début du quinquennat.

Trois priorités déclinées en 70 mesures lui sont données :

- l'**écologie**, avec 30 Md€ pour la rénovation énergétique des bâtiments, les transports, la transition agricole et l'énergie ;
- la **compétitivité des entreprises**, avec 34 Md€, qui peut permettre de les accompagner, en particulier les PME et les ETI, dans la reprise durable de leur activité ;
- la **cohésion sociale et territoriale**, avec 36 Md€ pour des actions en faveur de la jeunesse, de la cohésion territoriale, de la sauvegarde de l'emploi et de la pérennité de notre système de santé.

Le plan *France Relance*, se caractérise par :

- un **investissement** de 100 Md€ dans la France de demain pour retrouver dans deux ans le niveau d'attractivité économique d'avant la crise ;
- une volonté d'**agir rapidement** au service des projets des territoires ;
- une démarche territorialisée, en **réarmant les territoires**, avec un investissement de 5,2 Md€ pour les collectivités territoriales.

Le plan de relance fournit une opportunité historique pour concrétiser des projets structurants pour l'avenir des Alpes-de-Haute-Provence. La rapidité d'exécution sera le maître mot de ce plan, de même que son ancrage dans les territoires, au service de projets concrets.

Aussi, dès à présent, la mobilisation de tous les acteurs du département est attendue pour faire remonter aux services de l'État l'ensemble des projets, publics comme privés, prêts à démarrer. Ce travail de détection des projets susceptibles d'être financés a d'ores et déjà débuté, en partenariat avec les EPCI, le réseau des chambres consulaires et les fédérations professionnelles.

Une adresse électronique a été créée et assure désormais le rôle de guichet unique virtuel. Toute sollicitation relative au plan de relance peut être ainsi adressée à : pref-francerelance@alpes-de-haute-provence.gouv.fr.

Des groupes de travail répondant aux trois priorités du plan se réunissent désormais chaque mois et associent les services de l'État ainsi que l'ensemble des partenaires concernés pour identifier les projets prioritaires répondant aux appels à projets en cours ainsi qu'aux différents dispositifs déjà mobilisables.

Pour consulter l'ensemble des annonces relatives au plan de relance: <https://www.gouvernement.fr/france-relance>

Service de la communication et de la représentation de l'État

Tél : 04 92 36 72 10

04 92 36 73 16

Mél : pref-communication@alpes-de-haute-provence.gouv.fr

8 Rue du Docteur ROMIEU
04016 Digne-les-Bains Cedex